

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - LOT UNIQUE**

Dans un immeuble sis à MENTON (06500), Vallée du Borrigo  
11, 13 et 15 avenue des Acacias, dénommé «LE SAN PEDRO»

**UN APPARTEMENT** de 65,58 m<sup>2</sup> au 6e étage du bloc C,  
**UNE CAVE** et **UN GARAGE** au sous-sol

**ADJUDICATION JEUDI 21 MARS 2019 à 9H**

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE, au Palais de Justice, Place du Palais à NICE.  
Le Ministère d'un avocat inscrit au Barreau de NICE est obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

**Désignation - description** : Dans un immeuble sis à MENTON (06500) Vallée du Borrigo, 11, 13 et 15 avenue des Acacias, dénommé «LE SAN PEDRO», élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de huit étages, cadastré section BH n° 283 pour 47a 82ca, lieudit «Avenue des Acacias», savoir :

**LOT 330 : UN APPARTEMENT de 65,58 m<sup>2</sup>**, au 6e étage du bloc C, portant le numéro 617 au plan de l'étage, comprenant : hall, trois chambres, séjour avec loggia, cuisine, salle de bains, wc indépendant, débarras, placards – et les 670/100.000<sup>e</sup> indivis de la propriété du sol et des parties communes de l'immeuble.

**LOT 269 : UNE CAVE** au sous-sol du bloc C, portant le numéro 152 au plan du sous-sol – et les 1/100.000<sup>e</sup> indivis de la propriété du sol et des parties communes de l'immeuble.

**LOT 417 : UN GARAGE** au sous-sol, portant le numéro 70 au plan du sous-sol – et les 10/100.000<sup>e</sup> indivis de la propriété du sol et des parties communes de l'immeuble.

Les biens sont **libres** de toute location et occupation.

**Syndic** : CABINET LVS - 13 rue Prato - 06506 MENTON CEDEX.

**Nom et qualité des parties - procédure :**

Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur le **Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**, chargé du Domaine, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Madame AMARU Sébastiana (selon les hypothèques) et MAROU Bastienne (selon l'acte de décès), née à Casablanca (Maroc) le 1er août 1917, décédée à Sospel (06) le 30 mars 2014.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 12 novembre 2019, autorisant la vente aux enchères publiques, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de NICE, par le ministère de **Maître Stéphane IMBERT**, avocat.

**MISE A PRIX :**

Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix de : **CENT VINGT MILLE EUROS**

**120.000 €**

**Susceptible de baisse du quart en cas d'enchères désertes**

**Paiement du prix** : L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, *par chèque certifié ou chèque de banque*, à l'ordre du **Trésor Public**, entre les mains de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes *dès l'expiration du délai de surenchère à peine de réitération des enchères*.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé un délai de 60 jours. **Entrée en jouissance et remise des clés après paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts**. La présente clause annule et remplace purement et simplement l'article 15 des conditions générales relatif au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

**Consignation** : Les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'avocat chargé par eux d'enchérir un chèque de banque ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix la plus élevée (et avec un minimum de 3.000 €).

**Frais de mainlevée** : Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

**Frais de poursuites de vente** : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les régleront sur la quittance de Maître Stéphane IMBERT, avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le **cahier des conditions de vente RG n° 19/12**, déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE le 16 janvier 2019 et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Stéphane IMBERT et au Greffe.

Fait et rédigé à NICE par Maître Stéphane IMBERT, avocat

**VISITES : - vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 de 10h à 11h - vendredi 8 mars 2019 de 10h à 11h**